

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 17 (1866)
Heft: 6

Artikel: Dans quelle direction faut-il effectuer les plantations en lignes?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-783998>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En ce moment, on travaille aux plans d'aménagement de 34 communes bernoises possédant environ 30,000 arpents de forêts, et dans 80 autres communes avec 43,000 arpents on a du moins procédé aux travaux préliminaires.

Dans quelle direction faut-il effectuer les plantations en lignes ?

Plusieurs opinions différentes se sont fait jour sur la direction à donner aux lignes de plants dans les cultures où les sujets ne sont pas placés à des distances égales en tous sens. Quelques forestiers attachent une très-grande importance à cette question, d'autres l'envisagent comme assez indifférente; les uns veulent que l'on se dirige d'après les points cardinaux, d'autres d'après la forme de la surface à cultiver et la configuration du terrain; d'autres encore croient devoir s'inquiéter avant tout de faciliter la vidange du bois d'éclaircie.

Pour ce qui concerne la direction par rapport à l'horizon, il faut disposer les lignes de plants de manière à ne pas permettre que les rayons du soleil parvenu au plus haut point de sa course, pénètrent sans obstacle jusqu'au sol et le dessèchent; il ne faut pas non plus planter dans le sens des vents dominants, de peur que les feuilles qui tombent ne soient emportées au loin; il faut aussi empêcher que la neige ne s'amasse sur un seul côté de l'arbre, ce qui augmenterait encore les dangers causés par le poids des neiges. Mais ces différents facteurs de la question se combattent souvent, et alors on doit se diriger d'après les circonstances locales et satisfaire avant tout aux exigences qui se trouvent être les plus impérieuses.

On peut tenir compte du relief du sol et de la forme des coupes, en rendant aussi facile que possible le tracé des lignes et la plantation elle-même, et en faisant en sorte que les cultures aient un aspect qui plaise à l'œil.

La vidange des produits de nettoyage et d'éclaircie présente souvent, dans les jeunes peuplements serrés, de sérieuses difficultés, surtout lorsque le fourré ne s'est pas encore débarrassé des rameaux inférieurs. Il faut donc disposer les lignes de manière à ne pas rendre le transport plus difficile. On peut d'ordinaire tenir compte en même temps de la configuration du sol et des facilités de transport, mais ce n'est guères sans être obligé de faire ab-

straction de l'orientation des lignes. Alors se pose la question de savoir s'il faut accorder plus d'importance à l'un ou à l'autre des facteurs. La solution de cette question ne saurait être douteuse; sauf quelques rares exceptions, il faut attribuer la plus grande importance à l'influence de la configuration du sol et des facilités de transport, parce que les avantages que l'on assure et les inconvénients que l'on évite se manifestent immédiatement, tandis que les chances que l'on court en ne tenant pas compte de l'orientation, ne peuvent pas être aussi bien prévues, et que les inconvénients ne se présentent pas d'une manière aussi évidente.

Le forestier le plus scrupuleux peut adhérer pleinement à cette solution, parce que l'influence favorable ou défavorable de l'orientation n'est pas de nature à favoriser ou à compromettre beaucoup la bonne croissance du peuplement, et parce que cette influence ne se fait sentir qu'aussi longtemps que les lignes de plants restent tout à fait distinctes, c'est-à-dire seulement dans le jeune âge du boisé. Dès que le couvert s'est formé et que l'on a pratiqué une éclaircie dans le peuplement, la direction que l'on a donnée aux lignes de plants n'est plus d'aucune importance.

Si l'on est d'accord sur ce point qu'il faut bien plus tenir compte du relief et de la configuration du sol et des facilités pour la vidange des produits d'éclaircie que de l'orientation de la surface à reboiser, on n'a plus qu'à se conformer à la règle suivante. Si l'on a affaire à un terrain incliné, il faut disposer les lignes dans le sens de la plus grande pente; si l'on est dans la plaine, il faut leur donner une direction qui corresponde à la forme du terrain et qui soit aussi perpendiculaire que possible aux chemins de dévestiture; si cette dernière condition ne peut être remplie, il faudra faire attention que l'angle aigu que les lignes formeront avec le chemin ne soit pas du côté par où se fait le transport. Sauf pour les terrains très-exposés à un danger qui fait attacher une grande importance à l'orientation, la règle que nous venons d'énoncer peut être appliquée dans tous les cas.

LANDOLT.

On est prié d'adresser à M. EL. LANDOLT, professeur à Zurich, les envois qui concernent la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à M. E. SCHULER, à Bienne.